



REXCO PARTICIPATIONS

S.A.S. en formation

**8 rue Le Titien
91440 BURES SUR YVETTE**

Rapport du commissaire aux apports

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée le 28 novembre 2010 par les fondateurs de la SAS en formation REXCO PARTICIPATIONS, domiciliée 8 Rue Le Titien 91440 BURES SUR YVETTE, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Olivier JAUSSAUD et Monsieur Xavier TREMBLAY dans le cadre de la constitution de la Société.

1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- But de l'opération L'opération consiste en l'apport de 200.000 actions de la SAS REXCO CONSEILS dont le siège est 4 rue de la Pyramide 92100 Boulogne. Le but est le reclassement de la participation de Messieurs JAUSSAUD et TREMBLAY, en vue de l'acquisition des Actions de REXCO CONSEILS détenues par un autre associé, en l'occurrence Monsieur GARY
- Propriété et jouissance Votre Société REXCO PARTICIPATIONS deviendra propriétaire des titres et droits à compter du jour de la signature des statuts de la société REXCO PARTICIPATIONS.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Les actions de la SAS REXCO CONSEILS, objet de l'apport de Messieurs JAUSSAUD et TREMBLAY, ont été évaluées sur la base de la situation nette de la Société REXCO CONSEILS au 30 juin 2010, majorée d'un coefficient de valorisation de son chiffre d'affaires récurrent au 30 juin 2010 et minorée de la clientèle inscrite à l'actif. Cette évaluation est corroborée par la valeur de rachat des Actions de REXCO CONSEILS détenue par Monsieur Bruno GARY



3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports. Je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu entre le 1^{er} juillet 2010 et ce jour

4. CONCLUSION.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus, dont le total s'élève à 749.000 € (sept cent quarante-neuf mille euros). La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre.

Fait à Rueil-Malmaison
Le 22 Décembre 2010



Eric Galland
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles